



60 avenue du Capitaine Resplandy  
64100 Bayonne  
Tél : 05 59 46 00 50

**FONDATION D'ENTREPRISES ESTIA**

Technopole Izarbel  
92 Allée Théodore Monod  
64210 BIDART

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**



Au Conseil d'Administration,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FONDATION D'ENTREPRISE ESTIA** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- Le caractère approprié des principes comptables appliqués ;
- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ;
- La présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'Administration.

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE LA FONDATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

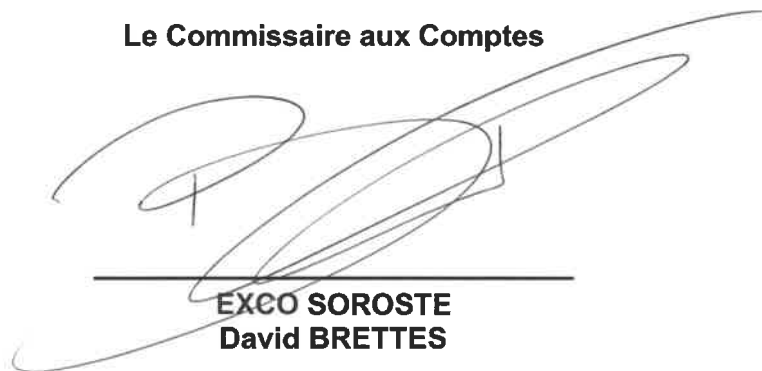
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bayonne, le 6 mars 2024

**Le Commissaire aux Comptes**



**EXCO SOROSTE**  
**David BRETTE**



## ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023**

BILAN ACTIF

ACTIF		EXERCICE CLOS LE 31/12/2023		EXERCICE N-1	
	ACTIF BRUT	A DEDUIRE	TOTAUX	TOTAUX	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
FRAIS D'ETABLISSEMENT					
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT					
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, ..					
FONDS COMMERCIAL (1)					
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
AVANCES ET ACOMPTES					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TERRAINS					
CONSTRUCTIONS					
INST. TECHNIQUES, MAT. & OUT. INDUSTRIELS					
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					
AVANCES ET ACOMPTES S/IMMO. EN COURS					
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
TERRAINS					
CONSTRUCTIONS					
INST. TECHNIQUES, MAT & OUT. INDUSTRIELS					
AUTRES IMMOBILISATIONS CONCEDEES					
IMMOBILISATIONS CONCEDEES EN COURS					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
PARTICIPATIONS					
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPAT.					
AUTRES TITRES IMMOBILISES					
PRETS					
PRETS-AVANCES INTER-SERVICES ACCORDES					
AUTRES CREANCES IMMOBILISEES					
<b>TOTAL</b>					
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
STOCKS ET EN COURS					
CREANCES (3)					
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES					
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	20.000,00		20.000,00	85.000,00	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
ACTIONS PROPRES					
AUTRES TITRES					
DISPONIBILITES	465.712,63		465.712,63	437.624,28	
COMPTES DE REGULARISAT.					
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)					
<b>TOTAL</b>	<b>485.712,63</b>		<b>485.712,63</b>	<b>522.624,28</b>	
CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES					
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS					
ECART DE CONVERSION ACTIF					
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>485.712,63</b>		<b>485.712,63</b>	<b>522.624,28</b>	
(1) DONT DROIT AU BAIL					
(2) DONT A MOINS D'UN AN					
(3) DONT A PLUS D'UN AN					

BILAN PASSIF

	AU 31/12/2023	EXERCICE N-1
<b>PASSIF AVANT REPARTITION</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
* APPORTS	*	*
* PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	*	*
* ECARTS DE REEVALUATION	*	*
* RESERVES :	*	*
* RESERVE LEGALE	*	*
* RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	*	*
* RESERVES REGLEMENTEES	*	*
* AUTRES RESERVES	39.501,71	39.501,71
* REPORT A NOUVEAU	78.100,57	81.062,45
* RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE-PERTE)	27.231,65	2.961,88
* SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	*	*
* PROVISIONS REGLEMENTEES	*	*
<b>TOTAL</b>	<b>90.370,63</b>	<b>117.602,28</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
* DROITS DU CONCEDANT	*	*
<b>TOTAL</b>	*	*
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>		
* PROVISIONS POUR RISQUES	*	*
* PROVISIONS POUR CHARGES	*	*
<b>TOTAL</b>	*	*
<b>DETTES (1)</b>		
* EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES	*	*
* EMPRUNTS OBLIGATAIRES	*	*
* EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETS CREDIT (2)	*	*
* EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERS	*	*
* PRETS ET AVANCES INTER-SERVICES RECUS	*	*
* AVANCES & ACOMPTES RECUS S/COMMANDES	*	*
* DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	156,00	*
* DETTES FISCALES & SOCIALES	186,00	22,00
* DETTES S/ IMMOBILISAT. & CPTES RATTACHES	*	*
* AUTRES DETTES	355.000,00	355.000,00
<b>COMPTES DE REGULARISATION (1)</b>		
* PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	40.000,00	50.000,00
<b>TOTAL</b>	<b>395.342,00</b>	<b>405.022,00</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>485.712,63</b>	<b>522.624,28</b>
* (1) DONT A PLUS D'UN AN	*	*
* DONT A MOINS D'UN AN	*	*
* (2) DONT CONCOURS BANCAIRES COURANTS	*	*



COMpte DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2023	EXERCICE N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE			
REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS,...			
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES			
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
REPRISES S/PROVISIONS, TRANSFERTS CHARGES			
AUTRES PRODUITS		331.000,00	355 000,-
VERSEMENTS RECUS FONDATION D'ENTREPRISES ESTIA	311.000,00		320 000,-
VERSEMENTS A RECEVOIR FONDATION D'ENTREPRISES ESTI	20.000,00		35 000,-
<b>TOTAL</b>		<b>331.000,00</b>	<b>355 000,-</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>			
ACHATS STOCKES DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS NON STOCKES MATIERES, FOURNITURES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES		3.820,20	3 030,-
HONORAIRES	1.236,00		1 200,-
AUTRES ACTIONS PUBLICITAIRES	931,80		360,-
VOYAGES ET DEPLACEMENTS PERSONNEL PERMANENT	164,00		
RECEPTIONS	1.270,60		1 236,-
FRAIS BANCAIRES	217,80		234,-
IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES			
SALAIRES ET TRAITEMENTS			
CHARGES SOCIALES			
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			
SUR IMMO. : DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS			
SUR IMMO. : DOTATIONS AUX PROVISIONS			

COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2023	EXERCICE N-1
SUR ACTIF CIRCULANT: DOT.AUX PROVIS.			
POUR RISQUES & CHARGES: DOT.AUX PROV.			
AUTRES CHARGES			
AUTRES CONTRIBUTIONS	355.000,00	355.000,00	355.000,-
TOTAL		358.820,20	358.030,-
RESULTAT D'EXPLOITATION		27.820,20	3.030,-
PRODUITS FINANCIERS :			
DE PARTICIPATIONS (3)			
D'AUTRES VAL.MOBIL.& CREANCES IMMOBIL.			
AUTRES INTERETS & PRODUITS ASSIMILES		774,55	90,12
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	774,55		90,12
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS S/CESSIONS DE VAL.MOB.PLAC			
TOTAL		774,55	90,12
CHARGES FINANCIERES :			
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			
INTERETS & CHARGES ASSIMILEES (4)			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGES			
CHARGES NETTES S/CESSIONS DE VAL.MOB.PL.			
TOTAL			
RESULTAT FINANCIER		774,55	90,12
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		27.045,65	2938,88

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

	EXERCICE	AU 31/12/2023	EXERCICE N-1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	27.045.65		2 938,88
PRODUITS EXCEPTIONNELS :			
SUR OPERATIONS DE GESTION			
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF. DE CHARGE			
TOTAL			
CHARGES EXCEPTIONNELLES :			
SUR OPERATIONS DE GESTION			
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			
TOTAL			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES	186.00		22,-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	186.00		22,-
TOTAL DES PRODUITS	331.774.55		355 090,12
TOTAL DES CHARGES	359.006.20		358 052,-
BENEFICE OU PERTE	27.231.65		2 961,88
Y COMPRIS :			
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL MOBILIER			
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER			
(1) DT PRODUITS AFFERENTS A DES EX.ANT.			
(2) DT CHARGES AFFERENTES A DES EX. ANT.			
(3) DT PRODUITS CONCERNANT LES STE LIEES			
(4) DT INTERETS CONCERNANT LES STE LIEES			

# FONDATION D'ENTREPRISES ESTIA

Exercice 2023

## ANNEXE COMPTABLE

### 1° INFORMATIONS JOINTES A LA LIASSE FISCALE

#### a/ Dérogation aux prescriptions comptables

L'ensemble des documents faisant l'objet de la présente déclaration ne présente pas de dérogation à l'application des prescriptions comptables.

#### b/ Modification des méthodes d'évaluation et de présentation

Les modes et méthodes d'évaluation sont identiques à ceux pratiqués sur les exercices précédents et les comptes de l'exercice 2023, rapprochés de ceux de 2022 et tels qu'ils sont présentés, n'appellent pas d'observations particulières.

#### c/ Note relative au bilan (sans objet)

	<u>Amortissements</u>	<u>Durée</u>
- Immobilisations incorporelles		
* frais de recherche et de développement	linéaire	1 an
* logiciels informatiques	linéaire	2 à 4 ans
- Immobilisations corporelles		
* matériel informatique	linéaire	2 à 5 ans
* mobilier	linéaire	5 à 10 ans

La méthode prospective de découpage par composants a été retenue pour les immobilisations à valeur significative et plus précisément pour les constructions.

En l'absence d'immobilisations entrant dans ces critères, il n'y a pas eu sur l'année 2023 de découpage par composant.

En conséquence, la Fondation ESTIA a maintenu le calcul des amortissements sur la durée d'usage. Il n'existe cependant pas d'actif immobilisé.

### 2° AUTRES INFORMATIONS

#### a/ Autres informations relatives au bilan

1 – Produits à recevoir (inclus dans 2050 BZ)	20 000€
* Versements des membres de la Fondation restant à recevoir	20 000€
2 – Charges à payer (incluses dans 2051 EA)	355 000€
* EESC ESTIA (Dotation 2023)	355 000€
3 – Charges constatées d'avance (ligne CH 2050)	0

4 – Produits constatés d’avance (ligne EB 2051)	40 000€
* Engagement 2023-2027 EXAGONE	40 000€

b/ Liste des filiales et participations

La Fondation ESTIA n’est pas concernée par cette disposition.